



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/10/16

Reçu en Préfecture le : 26/10/16  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 24 octobre 2016**  
**D - 2016/436**

***Aujourd'hui 24 octobre 2016, à 10h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

*Mr Jacques Colombier présent jusqu'à 11h45*

**Excusés :**

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Nicolas GUENRO

## **Ecoles élémentaires. Classes transplantées. Hiver/Printemps 2017.**

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux met en œuvre de nouveaux séjours à l'intention des élèves des écoles élémentaires de Bordeaux pour le premier semestre 2017.

Chaque séjour « clef en main » se déroulera dans des centres d'accueils agréés, qui recevront 2 classes simultanément. Ces centres ont été choisis dans le cadre d'appels d'offres, conformément au code des marchés publics. Chaque séjour comprend le transport, l'hébergement, les repas, les pratiques thématiques (sport, art, culture, environnement...), les sorties et/ou visites prévues ainsi que l'organisation de veillées.

La construction de ces séjours avec nuitées (2, 4 ou 11) a fait l'objet d'une collaboration étroite entre les services de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et les services de la Ville de Bordeaux. A ce titre, ils s'inscrivent dans le cadre de la convention éducative signée entre ces deux partenaires autour des trois domaines suivants: le patrimoine et la culture, l'environnement et l'éducation physique et sportive. L'ensemble des séjours portent sur un thème principal (environ deux tiers des activités du séjour) et une ou des thématiques secondaires (environ un tiers des activités du séjour).

Pour l'année 2017, la Ville de Bordeaux, propose :

I - Des séjours « Patrimoine et Culture », qui s'organisent autour des thèmes principaux suivants :

Pour 2 nuitées :

- La Préhistoire. Thématiques secondaires abordées : artistique et /ou éducation physique et sportive et/ou découverte du milieu.
- Le Moyen Age. Thématiques secondaires abordées : artistique et /ou éducation physique et sportive et/ou découverte du milieu.
- La Culture locale. Thématiques secondaires abordées : artistique et /ou éducation physique et sportive
- Les Pratiques artistiques et culturelles. Thématiques secondaires abordées : artistique et /ou physique et sportive et/ou découverte du milieu.

Pour 4 nuitées :

- La Culture locale. Thématiques secondaires abordées : artistique et /ou découverte du milieu.
- Les Pratiques artistiques et culturelles. Thématiques secondaires abordées : patrimoine et /ou physique et sportive et/ou découverte du milieu.

II - Des séjours « Environnement », qui s'organisent autour des thèmes principaux suivants :

Pour 2 nuitées :

- La découverte du milieu marin. Thématiques secondaires abordées : activité humaine locale à dominante géographique.
- La découverte du milieu marin : activité humaine locale à dominante géographique : Thématiques secondaires abordées : étude de 2 écosystèmes marins à dominante scientifique et /ou environnement et /ou découverte du milieu marin.

Pour 4 nuitées :

- La découverte du milieu marin : énergie. Thématiques secondaires abordées : étude de 2 écosystèmes marins à dominante scientifique et /ou environnement et /ou découverte du milieu marin artistique et /ou découverte du milieu.
- La découverte du milieu montagnard. Thématiques secondaires abordées : patrimoine culture et /ou physique et sportives.
- L'environnement. Thématiques secondaires abordées : découverte du milieu et /ou éducation physique et sportives.

III – Des séjours « Education physique et sportive » qui s'organisent autour des thèmes principaux suivants :

Pour 4 nuitées :

« Hiver » :

- Le ski. Thématique secondaire abordée : découverte de l'environnement.
- La randonnée en raquettes. Thématique secondaire abordée : découverte de l'environnement

« Printemps » :

- Le surf. Thématiques secondaires abordées : la découverte du milieu et/ou du patrimoine et de la culture locale.
- La voile et/ou char à voiles. Thématiques secondaires abordées : la découverte du milieu et/ou du patrimoine et de la culture locale.
- Canoë Kayak et/ou aviron : Thématiques secondaires abordées : la découverte du milieu et/ou du patrimoine et de la culture locale.

Pour 11 nuitées :

« Hiver » :

- Le ski. Thématique secondaire abordée: découverte de l'environnement

Les enseignants des classes volontaires font acte de candidature auprès de l'Education Nationale et de la Ville. Une commission mixte DSDEN de la Gironde – Ville de Bordeaux sélectionne les classes. La commission se réunit plusieurs fois à cet effet ; les critères de sélection des classes reposent sur :

- Les élèves n'ayant pas encore bénéficié de ce type de séjours,
- Les élèves de CE2, CM 1 et CM 2 pour les séjours de 4 et 11 nuitées,
- Les élèves du CP au CM 2 (priorité décroissante de CM2 à CP) pour les séjours de 2 nuitées,
- Les écoles situées en Réseau d'Education Prioritaire.

L'organisation de ces séjours sera finalisée lors d'une rencontre entre les centres retenus, les enseignants concernés et la Mairie de Bordeaux. Cette rencontre permettra d'adapter le contenu des séjours proposés par les centres au projet pédagogique des enseignants des classes retenues.

La Ville de Bordeaux prend en charge l'ensemble des frais de ces séjours et demande aux familles une participation selon leur quotient familial. Cette participation est calculée selon un barème qui repose sur les mêmes tranches tarifaires que celles de la restauration scolaire, de façon à simplifier les procédures de calcul pour les parents d'élèves.

Je vous propose :

- d'asseoir la participation financière des familles sur le barème précisé dans le tableau ci-dessous:

| Tranche<br>Quotient familial<br>(par part) | Nom de la Tranche | Tarif 2017 par nuitée |
|--|-------------------|-----------------------|
| de 0 à 145 euros                           | T8                | 5,60 euros            |
| de 146 à 185 euros                         | T7                | 8,40 euros            |
| de 186 à 255 euros                         | T6                | 11,80 euros           |
| de 256 à 345 euros                         | T5                | 16,50 euros           |
| de 346 à 580 euros                         | T4                | 21,40 euros           |
| de 581 à 900 euros                         | T3                | 27,85 euros           |
| de 901 à 1200 euros                        | T2                | 32,00 euros           |
| de 1201 à 1500 euros                       | T1                | 36,80 euros           |
| de 1501 à 1800 euros                       | TA                | 37,90 euros           |
| de 1801 à 2000 euros                       | TB                | 39,05 euros           |
| > à 2001 euros                             | T0                | 40,40 euros           |

Les dépenses seront imputées au budget 2017 fonction 213 compte 6188 et 6247.  
 Les recettes seront imputées au budget 2017 fonction 255 compte 7067.  
 CDR Dir. Education

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 octobre 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Emmanuelle CUNY**